



COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **7 et 23 juin 2016**, s'est réuni le **29 juin 2016** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,
Joseph CARLES, Premier adjoint au Maire ,

Monique COMBES, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Alain RIGOUT, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI, Fabien NEGRIER,
Adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Françoise LABORDE, Didier COMMINCAS, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fouzia BENNAMA, Benoît GOMEZ,
Conseillers municipaux délégués,

Régis LEONARD, Marie-Christine CALVAIRAC, Marc POZZA,
David GERSON, , Valérie BUGEJA-FERNANDEZ
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Christian BERGON a donné pouvoir à Pascal BOUREAU,
Christian CORTES a donné pouvoir à Monique COMBES,
Bernadette GUERY a donné pouvoir à Maurice BIDOUILH,
Bernard LOUMAGNE a donné pouvoir à Marc POZZA,
Gilbert AJAS a donné pouvoir à Régis LEONARD,
Corine BUISSON a donné pouvoir à Marie-Christine CALVAIRAC.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35** (34 pour les délibérations n°2 et n° 27, 33 pour la délibération n°35)
 - Dates de convocation : 7 et 23 juin 2016
 - Date d'affichage : 23 juin 2016
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 23 juin 2016
 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.
 - Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016 a été adopté.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

En ouverture de séance, **MONSIEUR LE MAIRE** a évoqué l'actualité internationale, nationale et locale :

- **L'attentat** qui s'est déroulé dans l'aéroport « Atatürk » d'Istanbul faisant des centaines de blessés et des dizaines de morts.

MONSIEUR LE MAIRE a dit son indignation face à la barbarie de quelques minorités extrémistes.

- Le vote des citoyens britanniques en faveur (52%) de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (surnommé par les médias « **le Brexit** »).

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé les conséquences économiques de leur décision :

- ✓ chute de la livre sterling et donc impact sur l'économie agricole à l'exportation et sur l'économie touristique françaises,
- ✓ baisse du niveau des retraites et donc du pouvoir d'achat des expatriés anglais vivant en France (nombreux dans notre région) et quid de la couverture maladie dont ils bénéficient dans notre pays.
- Pour les ressortissants français travaillant Outre-Manche : risque de voir leurs emplois fragilisés.
- Pour les étudiants français, en particuliers ceux du programme européen Erasmus : visa obligatoire pour étudier au Royaume-Uni, problème de reconnaissance des diplômes et augmentation des droits de scolarité puisqu'ils seront désormais considérés comme les autres étudiants internationaux.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné que le Brexit n'aurait pas de conséquences sur l'industrie aéronautique civile comme l'a confirmé Tom Enders, le PDG d'Airbus mais qu'à terme il pourrait en avoir sur l'industrie aéronautique militaire et spatiale financée notamment avec des fonds européens.

MONSIEUR LE MAIRE a dit sa satisfaction de la décision des conseillers régionaux de rebaptiser la nouvelle région réunissant le Languedoc, le Roussillon et Midi-Pyrénées en **région Occitanie**, avec en sous-titre la référence « Pyrénées- Méditerranée » pour ne pas usurper les frontières réelles de l'Occitanie historique qui couvrait le Sud de la France, de l'Atlantique jusqu'aux Alpes.

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué deux dossiers-phares qui font la une de l'actualité de Toulouse-Métropole :

- **la société « CASIL » (Chinese Airport Synergy Investment Limited)**, actionnaire à 49,99 % de la société « Aéroport Toulouse-Blagnac » sollicite le reversement de 17 millions d'euros de dividendes. Les collectivités locales actionnaires s'y opposent estimant que ce versement se ferait au détriment de la réserve en autofinancement (50 à 70 M€) existante au moment du rachat de l'aéroport en 2015. L'assemblée générale est donc reportée sine die.
- **Le projet de la 3^{ème} ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » (TAE)**, qui reliera les sites d'Airbus à Labège Innoport, devient de plus en plus crédible : la Commission européenne a octroyé une subvention (au taux maximum de 50%) d'un montant de 9,8 millions d'euros pour la réalisation d'études. La TAE est le seul projet de transport urbain financé en France

par l'Union européenne. Le conseil départemental participera à hauteur de 100 millions d'euros (coût total : 2,3 milliards d'euros).

La Commission nationale du débat public organisera un débat public de septembre à décembre 2016.

Au niveau local, **MONSIEUR LE MAIRE** a évoqué :

- **L'inauguration du siège social mondial d'Airbus implanté à Blagnac** : 20 000 m² de bureau, 1500 salariés.

Après **AKKA** et **Safran** sur Andromède ou encore **Stelia Aerospace** à Colomiers, cette installation, à laquelle viendra bientôt s'adosser la **Leadership Academy d'Airbus**, consacre définitivement l'agglomération toulousaine comme **capitale mondiale de l'aéronautique**.

- M.Claude TERRAZZONI, président emblématique de Terre d'envol, qui fédère les associations partenaires du musée Aéroscopia, quitte ses fonctions et sera remplacé par **Michel DEWERDT**, également directeur d'Airbus SAS Opérations.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que les questions suivantes étaient inscrites à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- L'achat de la maison Lamort de Gail, rue Sarrazinière : en lien direct avec les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville sur l'emprise de l'ancienne école Jean Moulin. Cette opération, couplée à la création d'un parking souterrain de 150 places, place des Arts, constitue le point d'orgue et le pivot du programme Blagnac-Centre 2020.
- Le lancement des travaux préparatoires au chantier (dépose du mobilier urbain, aménagements VRD...) : 4 juillet. Premières opérations de démolition : à compter du 25 juillet.

MONSIEUR LE MAIRE a remercié et félicité Messieurs Narcisse CARLES et José BERNABÉ qui sont à l'origine de l'opération intergénérationnelle « Trouver son Concorde » et de l'hommage à André TURCAT.

MONSIEUR LE MAIRE a félicité les services municipaux impliqués dans l'organisation des nombreuses manifestations qui ont émaillé les mois de mai et juin.

- Festival Luluberlu
- Inaugurations de la Crèche des Écureuils, du mur d'escalade, des aménagements du Parc du Ritouret, terrains de tennis et aire de fitness
- Fête des Rues qui a remporté toujours le même succès populaire malgré la finale du TOP 14 et le temps incertain.

MONSIEUR LE MAIRE a annoncé les **manifestations à venir, « Les Estivités »** :

- du 3 au 28 juillet (du dimanche au jeudi) et tous les mardis du mois d'août, dans le Parc du Ramier

- un **programme éclectique d'animations gratuites** concocté par les services municipaux (Jeunesse, Sports, Culture, Social, Manifestations) avec le concours d'une vingtaine d'associations blagnacaises.

- le traditionnel **feu d'artifice** du 14 juillet sur le lac d'Odysud.

MONSIEUR LE MAIRE a conclu son propos liminaire en souhaitant un bel été à tous.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS (N°66 A 127)

MONSIEUR LE MAIRE a rendu compte des décisions qu'il a prises depuis le 21 mars jusqu'au 3 juin 2016.

Madame CALVAIRAC s'est étonnée que dans des décisions (4) relatives à des marchés sur consultation directe, aucune entreprise blagnacaise n'apparaisse.

Monsieur POZZA a demandé des précisions sur l'avenant n°1 à la convention d'occupation à titre onéreux du stade Ernest Argelès au profit de la SAS Blagnac Rugby.

Il lui a été répondu que cet avenant était relatif à la répartition - entre la commune et la SAS - des charges de maintenance, entretien et réparation des installations.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

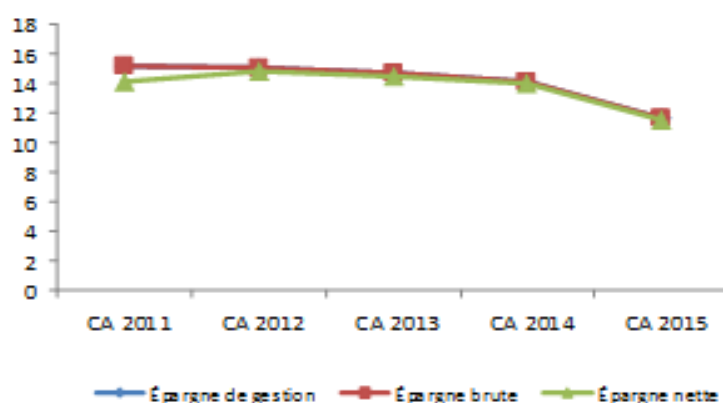
2. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE DES TRANSPORTS, DE LA REGIE RESTAURATION ET D'AEROSCOPIA

2015 ANNÉE DE TRANSITION POUR L'INVESTISSEMENT LOCAL DANS UN CONTEXTE MOROSE

- 2015 année de transition au sein du programme d'investissement de la ville. Entre 2013 et 2015, ont été livrés la cuisine centrale, les groupes scolaires Jean Moulin et Andromède, le Cinéma Rex, la crèche des Ecureuils et le gymnase Andromède. 2015 et 2016 seront en creux en terme d'investissement non pas du fait des contraintes économiques, mais par la planification des travaux des autres équipements programmes qui débutent à peine.
- Poursuite des tensions financières pour les collectivités suite à une nouvelle baisse des dotations en 2015.

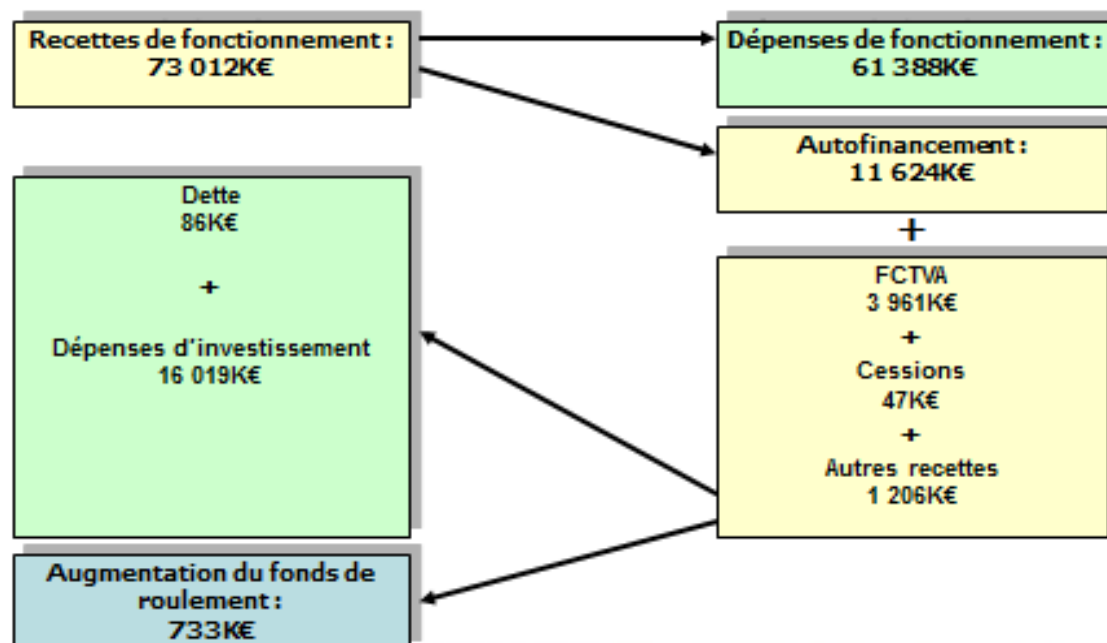
Équilibre général du compte administratif

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

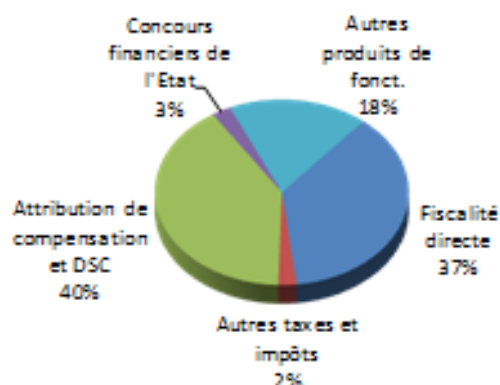


Les niveaux d'épargne de la ville poursuivent leur baisse suite notamment à la perte de 1,4M€ de dotations de l'Etat couplée à une dynamique fiscale moins importante.

GRANDS EQUILIBRES CONSOLIDES



Les produits de fonctionnement



- Baisse des produits de fonctionnement de 2,1% avec 73M€ en 2015
- Plusieurs éléments expliquent cette baisse :
 - Réduction des dotations de l'Etat de 1 371K€
 - Légère baisse de la fiscalité suite à la perception de rôles supplémentaires exceptionnels en 2014



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville Vitalité

Détail sur la fiscalité ménage de la ville

Structure de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

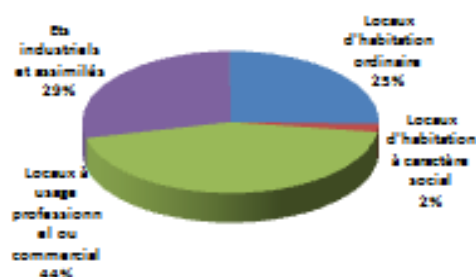
Les ménages représentent ¼ des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Structure de la taxe d'habitation :

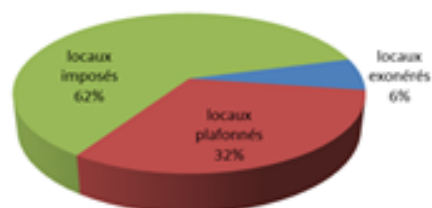
Les bases de taxe d'habitation de la ville représentent ¼ des bases totales de Blagnac. Elles sont elles-mêmes subdivisées en 3 parties :

- 6% des ménages sont exonérés de taxe d'habitation
- 32% des ménages sont plafonnés, c'est-à-dire que les variations de taux ne les impactent pas dans la mesure où le niveau de leur revenu emporte un plafonnement du montant de leur contribution
- 62% des ménages sont imposés réellement au vu du local occupé

Répartition des bases de taxe foncière :



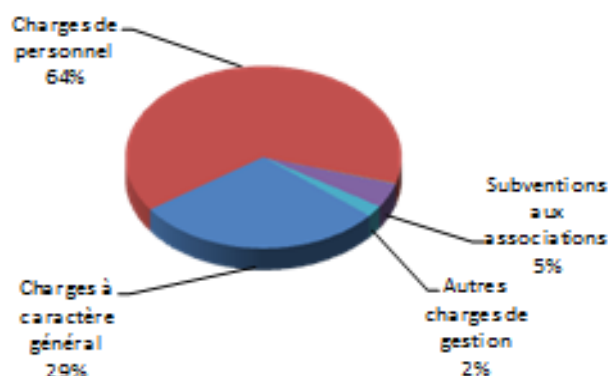
Répartition des articles du Rôle en fonction du type d'imposition



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville Vitalité

Les charges de fonctionnement



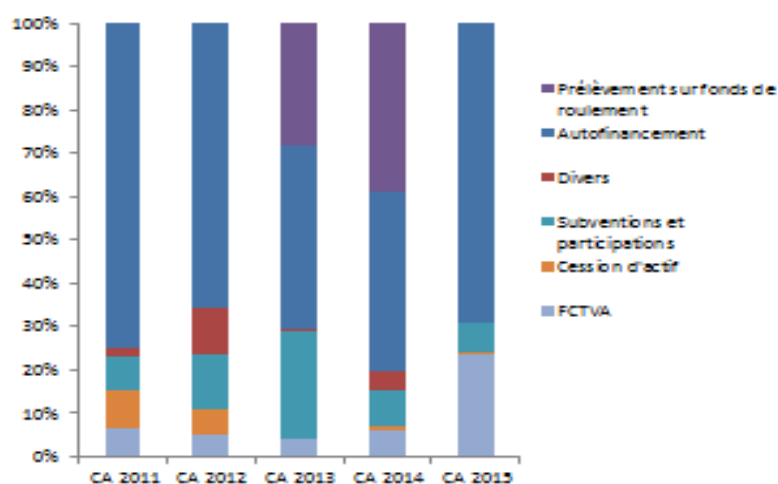
- Dépenses de fonctionnement en hausse de 1,6% en 2015
- Les dépenses de personnel subissent une hausse du fait de l'impact fort sur les budgets de la ville de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégories C et B, ainsi que de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.
- L'ensemble des autres charges sont en baisse pour l'exercice 2015 et permettent d'absorber une part importante de la hausse des charges de personnel.



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville vitalité

Le financement de l'investissement



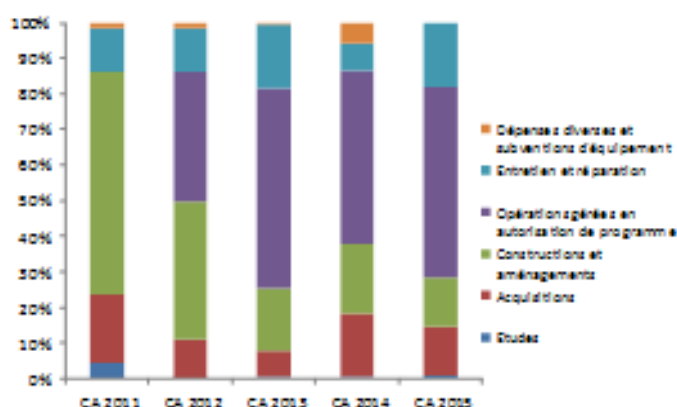
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 16,7M€.
- Aucun prélèvement sur fonds de roulement n'est prévu sur 2015.



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville vitalité

Les dépenses d'équipement (hors dette)



- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 16M€ dont 8,6M€ de travaux gérés en autorisation de programme.
- Le montant des investissements connaît une forte baisse en 2015 au regard de l'exercice 2014. Cette baisse ne résulte pas des tensions financières imposées à la ville, mais du cycle de programmation du plan pluriannuel qui a vu la livraison d'équipements structurants entre 2013 et 2015 et le démarrage de nouvelles opérations à compter de 2015.



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville Vitalité

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR MISSION

Principales opérations de construction et d'aménagement

	CP 2015	MONTANT AP
Unité centrale de production de repas :	396K€	15 442K€
Groupe scolaire Jean Moulin :	93K€	11 875K€
Groupe scolaire Andromède :	845K€	14 541K€
Crèche des Ecureuils :	2 430K€	3 970K€
Gymnase Andromède :	3 954K€	6 232K€
Complexe sportif Naudin :	118K€	8 851K€
Sites techniques :	633K€	13 503K€
Hôtel de ville :	120K€	17 000K€
Ferme de Pinot :	183K€HT	4 100K€HT
Aéroscofia :	1 988K€HT	



Compte administratif 2015

BLAGNAC
ville Vitalité

Mission cadre de vie et mission sécurité et prévention

- Déplacements :
- Régie des transports : 304K€
- Transports scolaires et périscolaires : 222K€
 - Aménagement :
 - Gestion du parc arboré : 265K€
 - Réalisation d'un plaines de jeux enherbées sur Andromède : 74K€
- Espaces verts : 1 036K€
 - Sécurité et prévention :
 - Opérations de prévention avec l'association ARPADE : 77K€
 - Vidéosurveillance des bâtiments communaux : 204K€
 - Vidéo-protection urbaine : 244K€

Mission travaux et patrimoine / Interventions des tiers externes

- Entretien et réhabilitation du patrimoine :
- Entretien du patrimoine : 242K€
- Travaux en régie : 294K€

TRAVAUX 2015 DU SDEHG

	PART SDEHG	PART VILLE	TOTAL
Rénovation du réseau d'éclairage public Place de la Révolution	84 113	63 394	147 507
Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs : Layrac, Grimaud	51 984	103 040	155 024
Rénovation de l'éclairage public Avenue du Parc (2ième tranche).	169 704	116 200	285 904
Mise en lumière du Skate Park chemin du Ferradou	17 414	3 209	20 623
Rénovation du réseau d'éclairage public sur piétonnier d'accès au terrain de tennis du Ritouret	56 746	48 280	105 026
Mise en lumière des terrains de tennis du Ritouret	96 339	61 200	157 539
TOTAL	476 300	395 323	871 623

ENVELOPPE LOCALE VOIRIE TOULOUSE METROPOLE

	Montant 2015
Études	9 800
Défense incendie	19 229
Entretien réparation sécurité	200 000
Aménagement de sécurité	141 810
Opérations spécifiques	2 278 123
Vieux chemin de Grenade	450 000
Ferradou	1 414 020
Rue des Bûches	15 000
Avenue du Parc	393 812
Rue du Château d'eau	5 292
TOTAL	2 648 962

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 34 VOIX POUR
MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPAIT PAS AU VOTE**

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture avant affectation de 47 271 884,91 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 10 374 854,57 €. Le résultat reporté s'élève à 36 897 030,34 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**4. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET DE LA REGIE DE
RESTAURATION**

Résultat reporté : 1 009 066 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
- 2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

**5. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET DE LA REGIE DES
TRANSPORTS**

Résultat reporté : 170 934,17 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
- 2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET AEROSCOPIA

Le CA fait ressortir un excédent de financement de la section investissement de 2 931 685 € : le résultat de clôture s'élève à -2 411 667 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER

- 2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

7. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2016 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE DES TRANSPORTS, DE LA REGIE RESTAURATION, DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET D'AEROSCOPIA

Les montants du budget supplémentaire du budget principal 2016 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
INVESTISSEMENT	Dépenses	12 390 311,57
	- ajustements	1 764 150,00
	<i>mouvements réels</i>	<i>1 264 150,00</i>
	<i>dépenses imprévues</i>	<i>500 000,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	- restes à réaliser	6 005 109,59
	- déficit d'investissement reporté	4 621 051,98
	Recettes	39 103 420,97
	- ajustements	28 477 259,40
	<i>mouvements réels</i>	<i>594 116,00</i>
	<i>emprunt d'équilibre</i>	<i>-8 603 528,94</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>36 486 672,34</i>
	- restes à réaliser	251 307,00
	- réserves	10 374 854,57

FONCTIONNEMENT	Dépenses	37 258 856,34
	- ajustements	37 258 856,34
	<i>mouvements réels</i>	272 184,00
	<i>dépenses imprévues</i>	500 000,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	36 486 672,34
	Recettes	37 258 856,34
	- ajustements	361 826,00
	<i>mouvements réels</i>	361 826,00
<i>mouvements d'ordre</i>	0,00	
- excédent reporté	36 897 030,34	

Budget supplémentaire de la régie des transports :

BUDGET REGIES DES TRANSPORTS		
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 100,00
	- ajustements	3 100,00
	<i>mouvements réels</i>	0,00
	<i>dépenses imprévues</i>	3 100,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	0,00
	- restes à réaliser	0,00
	- déficit d'investissement reporté	0,00
	Recettes	209 958,88
	- ajustements	104 899,17
	<i>mouvements réels</i>	0,00
<i>emprunt d'équilibre</i>	-38 035,00	
<i>mouvements d'ordre</i>	144 934,17	
- restes à réaliser	0,00	
- excédent d'investissement reporté	103 059,71	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	170 934,17
	- ajustements	168 934,17
	<i>mouvements réels</i>	6 000,00
	<i>dépenses imprévues</i>	20 000,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	144 934,17
	Recettes	170 934,17
	- ajustements	0,00
	<i>mouvements réels</i>	0,00
<i>mouvements d'ordre</i>	0,00	
- excédent reporté	170 934,17	

Budget supplémentaire de la régie restauration :

BUDGET REGIE RESTAURATION		
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	1 700,00
	- ajustements	1 700,00
	<i>mouvements réels</i>	0,00
	<i>dépenses imprévues</i>	1 700,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	0,00
	- restes à réaliser	0,00
	- déficit d'investissement reporté	0,00
	Recettes	411 271,78
	- ajustements	379 075,99
	<i>mouvements réels</i>	10 600,00
	<i>emprunt d'équilibre</i>	-11 152,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	379 627,99
	- restes à réaliser	0,00
	- excédent d'investissement reporté	32 195,79
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	684 027,99
	- ajustements	684 027,99
	<i>mouvements réels</i>	5 000,00
	<i>dépenses imprévues</i>	299 400,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	379 627,99
	Recettes	684 027,99
	- ajustements	-325 039,00
	<i>mouvements réels</i>	-325 039,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	0,00
	- excédent reporté	1 009 066,99

Budget supplémentaire Aéroscopia :

BUDGET AEROSCOPIA		
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	5 019 618,50
	- ajustements	1 945 000,00
	<i>mouvements réels</i>	<i>1 645 000,00</i>
	<i>dépenses imprévues</i>	<i>0,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>300 000,00</i>
	- restes à réaliser	662 950,69
	- déficit d'investissement reporté	2 411 667,81
	Recettes	7 753 719,00
	- ajustements	1 747 415,00
	<i>mouvements réels</i>	<i>1 445 000,00</i>
	<i>emprunt d'équilibre</i>	<i>0,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>302 415,00</i>
	- restes à réaliser	6 006 304,00
	- excédent d'investissement reporté	0,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	5 261,00
	- ajustements	5 261,00
	<i>mouvements réels</i>	<i>2 846,00</i>
	<i>dépenses imprévues</i>	<i>0,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>2 415,00</i>
	Recettes	5 261,00
	- ajustements	5 261,00
	<i>mouvements réels</i>	<i>5 261,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	- excédent reporté	0,00

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :

- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
- 2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

8. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Programmes	AP	CP antérieurs	CP2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Multi accueil des Ecureuils / P03E06	3 970 000	3 501 330,67	418 669,33	50 000,00		
<i>Montant initial</i>	<i>3 970 000</i>	<i>3 501 330,67</i>	<i>468 669,33</i>			
Gymnase Andromède / P05E06	6 232 000	5 563 661,48	598 338,52	70 000,00		
<i>Montant initial</i>	<i>6 232 000</i>	<i>5 563 661,48</i>	<i>668 338,52</i>			
Complexe sportif Naudin / P05E07	8 851 500	354 063,48	2 000 000,00	4 897 563,00	1 599 873,52	
<i>Montant initial</i>	<i>8 851 500</i>	<i>735 936,97</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>5 095 563,03</i>	<i>1 020 000,00</i>	
Hôtel de ville / P21E05	17 000 000	245 441,54	1 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	1 754 558,46
<i>Montant initial</i>	<i>17 000 000</i>	<i>475 507,44</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>6 000 000,00</i>	<i>6 000 000,00</i>	<i>2 524 492,56</i>
Ferme de Pinot (budget annexe Aéroscopia) / A02E05	4 100 000	201 347,26	2 200 000,00	1 517 280,06	181 372,68	
<i>Montant initial</i>	<i>4 100 000</i>	<i>1 018 627,32</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>700 000,00</i>	<i>181 372,68</i>	

Clôture de l'autorisation de programme liée à la construction du groupe scolaire Jean Moulin, l'opération étant achevée.

Programmes	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Groupe scolaire Jean Moulin / P01E06	11 875 193,10	2 450 599,78	8 779 431,91	552 104,38	93 057,03

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

A L'EXCEPTION DES PROGRAMMES HÔTEL DE VILLE ET FERME DE PINOT :
- 27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
- 6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
- 2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVIDE GERSON

9. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES (BUDGET PRINCIPAL 2016)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

AFFAIRES CULTURELLES

- **MUSIQUE MUNICIPALE** 5 000,00€

Subvention complémentaire pour le renouvellement des uniformes

- **HAPPYCULTURE** 3 000,00€

Subvention complémentaire afin de soutenir la création du spectacle jeune public à partir de 6 ans « Dans la cour des grands ».

- **ANDROMEDE 31700** 1 000,00€

Subvention exceptionnelle pour un projet d'animation sur le quartier Andromède.

SPORTS :

- **ELAN GYMNIQUE** 2 500,00€

Subvention exceptionnelle pour les déplacements de 20 gymnastes à des compétitions nationales.

- **BLAGNAC BOXING CLUB** 8 048,00€

Subvention complémentaire afin de compenser l'arrêt d'une mise à disposition de personnel

JEUNESSE ANIMATION :

- **UNIS CITES** 2 450,00€

Complément de crédits pour la participation de la ville au développement du service civique volontaire

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'AEROSCOPIA

Répartition de la redevance spécifique versée par le délégataire : 77 846 € en 3 parties :
Remboursement de l'emprunt de l'Atelier des avions, fonctionnement des associations qui ont apporté des collections au musée, projets des associations concernant le musée :

1. Remboursement de l'emprunt contracté par les associations pour la réalisation de l'Atelier des avions

Associations	Montants
Ailes Anciennes Toulouse	21 792€
Aérothèque	4 478€
Cap Avenir Concorde	1 440€
TOTAL	27 710€

2. Fonctionnement des associations qui ont apporté des collections au musée :

Associations	Montants
Ailes Anciennes Toulouse	6 000€
Aérothèque	5 000€
Académie de l'Air et de l'Espace	4 000€
Cap Avenir Concorde	2 000€
Aérocherche	2 000€
Terre d'Envol	2 000€
Répl'ic'Air	1 000€
TOTAL	22 000€

3. Projets des associations : Aide plafonnée à 50 % du coût du projet :

Associations	Projets	Montants
Terre d'Envol	Buste A. Turcat	4 250 €
Virtu'Ailes	Simulateur Concorde	6 500 €
Ailes Anciennes Toulouse	Peinture F-101B Voodoo	1 000 €
	Peinture Saab Dracken	2 500 €
	Peinture Hélicoptère Djinn	1 000 €
	Récupération Breguet 941 S	1 138 €
Aérocherche	Renouvellement du stand Aéroscopia	5 600 €
Aérothèque	Remplacement de maquettes	2 900 €
Cap Avenir Concorde	Exposition Concorde	1 000 €
Replic'Air	Projet Dewoitine D551	1 248 €
Spot'Air	Réalisation de tirages photos et encadrements	1 000 €
TOTAL		28 136 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT SUR LES CREDITS DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (FSIL)

Financement des opérations éligibles suivantes:

- le réaménagement de l'espace seniors pour les travaux liés à la rénovation thermique pour un montant de 59 588,00 € HT,
- la réhabilitation de la salle polyvalente des Ramiers pour les travaux liés à la rénovation thermique pour un montant de 667 810,00 € HT,

- l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour un coût total des travaux de mise en conformité de nos établissements pour un montant de 2 376 237,88 € HT dont 220 000 € HT pour la première année de réalisation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE TOULOUSE METROPOLE

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, le Président de Toulouse-Métropole doit établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de la métropole et ceux des communes membres. Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU TOUCH POUR LES ANNEES 2016 ET 2017

6 472,74 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame FOLI

14. ACHAT DE TITRES RESTAURANT - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TOULOUSE METROPOLE, DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE ET LES CCAS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

15. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE LAVIGNE, BOULEVARDS FIRMIN PONS ET JEAN RIVET

La part communale s'élève à 17 406 € sur un montant total des travaux de 48 125 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BOURGOGNE

La part communale s'élève à 35 130 € sur un montant total des travaux de 134 750 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHATEAU D'UZOU - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 15 OCTOBRE 2015

La part communale s'élève à 36 601 € sur un montant total des travaux de 180 725 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU ET DES CANDELABRES DU POSTE DE COMMANDE SAVOIE

La part communale s'élève à 54 487 € sur un montant total des travaux de 209 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

19. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2015

LES ACQUISITIONS

- A Madame ROUSSEAU-LALLEMENT pour une surface totale de 2 170 m² au prix de 10 850 € ;
- A Madame BONEL-VALETTE pour une surface totale de 6 339 m² au prix de 31 695 € ;
- aux COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE LES LAURIERS d'une emprise de 37 m² pour l'aménagement du square du relais, moyennant le prix de 3 700 € (régularisation suite aux travaux) ;
- d'un délaissé de terrain auprès de la SEM OPPIDEA d'une parcelle de 797 m² comprise dans l'opération Aéroscopia (plus précisément bordure le long de la voie pour l'Atelier des Avions) moyennant le prix de 19 861 € HT.

LES VENTES

- aliénation d'un cheminement piéton désaffecté aux quatre riverains :
 - 22 m² à Monsieur et Madame STUMP moyennant le prix de 2 640 €
 - 38 m² aux Consorts MASSOL moyennant le prix de 4 560 €
 - 26 m² à Monsieur et Madame STIVAL moyennant le prix de 3 120 €
 - 47 m² à LA Sarl Patrick SAVET moyennant le prix de 5 640 €
- vente à POLE EMPLOI d'une emprise de 181 m² pour lui permettre de réaliser une extension de son agence moyennant le prix de 20 000 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. ACQUISITION D'UNE MAISON AUX CONSORTS LAMORT DE GAIL

Pour un montant de 750 000 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

- **27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**
- **2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

21. ACQUISITION D'UNE MAISON A MONSIEUR PHILIPPE CALMETTES

Pour un montant de 80 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE AUX CONSORTS MOULIS

4416 m² à 5 € /m² soit 22 080 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE AUX CONSORTS SANCHEZ

19 687 m² à 5 € /m² soit 98 435 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. CESSION D'UN TERRAIN SITUE 18 RUE DES ORFEVRES - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 15 OCTOBRE 2015

Pour un montant de 115 500 € HT

PROJET FRATERNITE MUSULMANE



**DELIBERATION ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :

- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
- 2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**25. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE
JEAN MOULIN SITUEE CHEMIN DES SOEURS - VENTE A LA SOCIETE EDENIS**

Pour un montant de 414 000 € HT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**26. DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT DE
L'ANCIENNE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN RUE SARRAZINIÈRE**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**27. VENTE DES ANCIENS LOCAUX DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS A LA
SOCIETE LA CITE JARDINS**

Pour un montant de 900 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Pascal BOUREAU n'a pas participé au vote
en raison de sa qualité d'administrateur de la Cité Jardins**

**28. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE -TRANSFERT DE PROPRIETE A LA
METROPOLE**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2017

Maintien des tarifs 2016 : base 20.50 € HT/m²

Dispositifs	ENSEIGNES				PUBLICITES ET PREENSEIGNES NON NUMERIQUES		PUBLICITES ET PREENSEIGNES NUMERIQUES	
	S ≤ 7 m ²	7m ² < S ≤ 12 m ²	12m ² < S ≤ 50 m ² (x2)	S > 50 m ² (x4)	S ≤ 50 m ²	S >50 m ² (x2)	S ≤ 50 m ² (x3)	S >50 m ² (x6)
Tarifs 2017 par m ²	exonéré	20,5 €	41 €	82 €	20,5 €	41 €	61,5 €	123 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. APPROBATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION DES FAÇADES 2016-2020

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE LA RESIDENCE LES PALMIERS SITUÉE 10, RUE PROSPER FERRADOU A BLAGNAC AU PROFIT DU SYNDIC DE COPROPRIETE, LA SARL AGENCE PALOMAR

Pour un montant de 7 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION SITUE 17, RUE DU MOULIN A BLAGNAC AU PROFIT DE MADAME AURÉLIE DALOUS ET DE MONSIEUR ALBARO LEBBE

Pour un montant de 7 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION SITUÉ 9, RUE DE LA CROIX BLANCHE A BLAGNAC AU PROFIT DE MADAME EVELYNE BERTIN-MAGHIT

Pour un montant de 2 035,56 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

34. CONTRAT DE VILLE : ADOPTION DU PROGRAMME DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DES BARRADELS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. ADOPTION DE CONVENTIONS AVEC LA CITE JARDINS, PROMOLOGIS ET LES CHALETS PERMETTANT DE BENEFICIER DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DES BARRADELS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**MONSIEUR LE MAIRE n'a pas participé au vote en raison de sa qualité de membre du conseil de surveillance de Promologis
Pascal BOUREAU n'a pas participé au vote en raison de sa qualité d'administrateur de la Cité Jardins**

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

36. AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE (ACTIONS 2016)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. MODIFICATION DU REGLEMENT D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**38. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS
MUNICIPAUX (ALSH ET ALAE) ET DU SERVICE DE TRANSPORT ASSOCIE**

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

- 27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**
- 2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

ODYSSUD-SPECTACLES

Rapporteur : Monsieur NEGRIER

**39. ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018 POUR
ODYSSUD SPECTACLES « SCENE CONVENTIONNEE POUR LES MUSIQUES
ANCIENNES ET LES MUSIQUES NOUVELLES » AVEC L'ETAT/MINISTERE DE LA
CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-
ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

REGIE RESTAURATION

Rapporteur : Madame COMBES

**40. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
"SECOURS POPULAIRE DE BLAGNAC"**

Prévoyant la remise gratuite de repas non entamés qui n'ont pu être distribués.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

41. ATTRIBUTIONS DE "BOURSES AUX PROJETS JEUNES"

- Clarisse COMTE pour son projet de participation au raid « Argentina Trophy » et d'aide aux enfants défavorisés de Buenos Aires,
- Loïc DUMONT pour son projet de soutien aux actions de l'ONG Péruvienne « Casa de Panchita »,

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. ACCEPTATION DE SUBVENTIONS DE LA CAF ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU CHANTIER « VILLE VIE VACANCES » ORGANISE AU CENTRE DE LOISIRS DES PRES

Subventions accordées par la CAF et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un montant respectif de 350 € et de 650 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

Rapporteur : Madame FOLI

43. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES MUNICIPALES.

Les principaux axes d'évolution concernent les points suivants :

- Au cours de la venue de groupes à la piscine, le responsable est identifié et tenu responsable de la bonne conduite du groupe ;
- Le gestionnaire ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect du présent règlement ;
- La fréquentation maximum instantanée du bassin hiver est ramenée de 350 à 312 personnes ;
- Précision des tenues de bain autorisées dans l'enceinte de l'établissement par des modèles affichés dans le règlement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

44. CREATIONS D'EMPLOIS

<u>Filière administrative :</u>	
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
<u>Filière animation :</u>	
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des animateurs	4
<u>Filière sociale :</u>	
- Cadre d'emplois des agents sociaux	3
<u>Filière médico-sociale :</u>	
- Cadre d'emplois des puéricultrices	1
- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	3

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - adjoint administratif de 2 ^{ème} classe		38
Technique - adjoint technique de 2 ^{ème} classe		116
Sportive - éducateur des APS	6	
Animation - adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe et adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe		75

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR TECHNIQUE DE LA SALLE DE SPECTACLE D'ODYSSUD

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. CREATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Dans le domaine social (maintien à domicile)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. REMUNERATION DU MEDECIN AGREE ASSURANT LA FONCTION DE SECRETAIRE AUPRES DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME, ET DES MEDECINS ASSURANT LA PRESIDENCE DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL

Taux forfaitaire de 43,60 € bruts par vacation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>SPORTS</u>			
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Rugby	22h30	0h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Natation	26h	26h 35h du 1 ^{er} au 31/07
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	10h	10h
EAPS ppal 1^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	26h	0h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Blagnac Boxing Club	26h	26h du 1 ^{er} au 31/07 uniquement
Adjt tech. 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h du 01/07 au 09/10 26h du 10/10 au 31/12
<u>MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h

<u>AFFAIRES SOCIALES</u> Attaché principal	ANRAS	35h	0h
--	-------	-----	----

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

REPRESENTATIONS

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

51. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE "TERRE D'ENVOL"

M. MAURICE BIDOUILH A ÉTÉ DÉSIGNÉ À L'UNANIMITÉ.

52. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA "MISSION LOCALE DE LA HAUTE-GARONNE" (MLHG)

Mme Sylvie BOUSQUET-FABRE a été désignée à l'unanimité.

Mme Sylvie BOUSQUET-FABRE A ÉTÉ DÉSIGNÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

53. VOEU RELATIF AUX COMPTEURS COMMUNICANTS

« ERDF a récemment engagé une campagne de pose de compteurs électriques communicants dits « intelligents », baptisés « compteurs LINKY ». Il est prévu que ces compteurs soient déployés dans chaque foyer du territoire national, jusqu'en 2021.

Ces équipements étant amenés à émettre des radiofréquences CPL et des micro-ondes ainsi qu'à collecter et traiter certaines données personnelles, plusieurs administrés ont saisi la Commune afin qu'elle s'oppose expressément au déploiement de tels compteurs sur le territoire blagnacais, ainsi que certaines communes l'ont déjà fait.

Il convient toutefois de souligner que ces compteurs n'appartiennent plus à la commune, la Métropole étant devenue l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité depuis janvier 2014.

C'est pourquoi, soucieux de permettre l'information et l'expression de chacun sur ce sujet sensible, objet de controverses, les Élus de Blagnac expriment la demande que

Toulouse Métropole organise dans les meilleurs délais, un débat public sur le déploiement des compteurs électriques « LINKY ».

Le débat pourrait aussi concerner les compteurs de gaz « GAZPAR » et les compteurs d'eau communicants. »

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H10**